

## QUESTIONS INTERCATEGORIELLES

**Avance 13,62 : quels sont les montants ?** En septembre, seront versés 100€ ; en octobre, 250€ et 400€ en novembre.

**Contrôle Urssaf : quel est le résultat de ce contrôle ? Des préconisations ont-elles été établies ? Si oui, lesquelles ?** Un redressement, avec mise en application des injonctions, dû au retard d'ajustement loi Fillon ; un redressement sur les sommes plan pré-retraite progressive que la direction va contester.

**Sous-traitance : combien d'entreprises sous-traitantes sous traitent-elles mêmes le travail et depuis combien de temps ? Quels secteurs sont concernés ? Pourquoi les IRP ne sont-elles pas informées ? Quelles conséquences juridiques pour l'entreprise ? Comment sont établis les contrats, quelles en sont les clauses ?** La direction précise que ce n'est pas la politique de l'entreprise, elle regarde la question.

**Poga : quels sont les services concernés par un repos sur férié dans le compteur Poga ? Comment se matérialise-t-il ?** Pour les salariés concernés par une tourne imposée, la hiérarchie doit intervenir manuellement dans le Poga pour reporter le jour de repos. En théorie, un jour de sortie ne doit pas être positionné sur un jour férié.

**Contrat été : quelles sont les règles concernant les enfants du personnel ? Demande d'un bilan sectoriel. Quelles sont les règles qui définissent l'attribution de CDD dans les services ?** Un enfant ne peut pas travailler dans le même service que son parent. La direction s'engage à faire un bilan sectoriel.

**Stagiaires été : pourquoi ne sont-ils pas tous intégrés dans l'annuaire interne d'Intranet ?** C'est une réalité mais pas d'explication du dysfonctionnement. Avec le nouveau projet SIRH, un module automatisé sera mis en place pour la fin d'année et permettra l'intégration ou le retrait d'un salarié automatiquement. Pour mi-2017, cela permettra de gérer aussi les matériels prêtés.

**Arrêt maladie : quelle est la politique de l'entreprise face à des salariés qui travaillent pour l'entreprise pendant leur arrêt ?** Les salariés ne peuvent pas travailler en étant positionnés en arrêt maladie, l'entreprise ne peut soutenir cela. Les délégués soulignent que ce fut le cas encore cet été. La direction répond, qu'en aucun cas, elle ne peut ni le cautionner ni l'accepter, mais c'est « le syndrome de l'indispensable » !

**Panne informatique réseaux et serveurs : le problème est-il définitivement résolu. Si non, pourquoi ?** Oui.

**Locale 2018 : où en êtes-vous ?** Le projet sera présenté au comité d'entreprise le 20 septembre et au CHSCT le 20 octobre.

**Coordination rédaction : pourquoi le poste de coordinateur rédaction est-il pourvu par un salarié du technique ? Quels sont les critères pour ce poste ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de d'appel à candidature interne ?**

Pour la direction, il n'est pas salarié du technique mais journaliste. Tour de passe-passe à la Houdini, elle ressort de son chapeau une carte de presse des années 90 !

**Bulletin de salaire : pourquoi des régularisations sur arrêt maladie sont-elles effectuées partiellement avec quatre mois de retard portant sur deux exercices de Poga ? Comment expliquez-vous les différences de taux journaliers et de charges sociales salariales ?** Les salariés doivent se rapprocher du service rémunération.

**RTT : l'entreprise peut-elle les payer ?** Oui, si le salarié quitte définitivement l'entreprise. La direction rappelle qu'elle préfère que les RTT soient prises avant la fin du contrat.

## QUESTIONS CADRES

**Secteur industriel : suite au départ d'Olivier Houbart, quelle est la nouvelle organisation du service ?** Une réflexion est en cours avec un recrutement extérieur mais pas poste pour poste. Une décision sera prise pour fin septembre début octobre.

**Formation managériale : les nouveaux mutés sont-ils intégrés dans le cursus ? Quel est le bilan des formations dispensées à ce jour ?** Un bilan sera effectué en fin d'année. Oui les nouveaux mutés sont intégrés dans le cursus.

## QUESTIONS JOURNALISTES

**Retraités journalistes : combien pigent pour le journal ?** Peu, cela varie entre 3 et 5 salariés qui pigent pour des hors-séries et suppléments en fonction de la thématique, de leur expertise et connaissance du sujet. La discussion sur les frais est abordée lors de la commande comme pour les autres pigistes. Les délégués soulignent un cas particulier au Dof. Pour la direction, le principe reste de faire appel aux pigistes et aux salariés.

**Pression et stress sur le plateau : que compte faire la direction pour y mettre fin ?** Des mesures seront arrêtées et communiquées, avant la fin de la semaine, aux personnes et service concernés, et au CHSCT suite au signalement.

**Contrat CDD : que recouvre l'appellation journaliste stagiaire ? Qui sont concernés ?** La qualification stagiaire est prévue pendant 1 ou 2 ans, elle est liée à l'exercice du métier et à la carte de presse, et en conformité avec la convention journaliste.

**Mise en Scène : la nouvelle organisation est-elle finalisée ?** L'effectif cible est de 7.1 EQTC soit 6 CDI, 2 CDD. Mise en page de tous les contenus pages début et fin de journal, page Dof, pages numériques édition France ; Ce qui est nouveau : l'édition France au complet et la fin du poste journaliste de nuit qui est repris par le Desk ce qui permettra de dégager du temps supplémentaire pour l'intégralité de l'édition France, avec les pages régions. Les délégués soulignent le manque d'information sur les changements d'horaires.

**Desk multimédia : quelle est cette nouvelle organisation mise en place ? Combien de salariés CDI et CDD ou contrat professionnel ? Quels sont les critères exigés pour le poste de responsable du desk ? La fiche emploi est-elle finalisée ?** L'effectif passe de 9 à 11.5 EQTC : 9 titulaires, 2 CDD, 1 contrat par alternance, 1 recrutement extérieur d'un journaliste avec profil du vécu de la monétisation dans la PQN ou informations généralistes. De nouvelles missions ont été mises en place à la rentrée : écriture de brèves et sélection d'articles pour l'édition France, rafraîchissement au fil de la soirée de pages début de journal du quotidien par un journaliste de nuit. Les délégués soulignent les changements d'horaires avec des tournes plus conséquentes. Le rythme est-il tenable ? Mais quelle est la feuille de route, y a-t-il un pilote dans l'avion ?

**Edition Normandie : que devient l'édition Haute Normande ? Bilan du détachement du projet Normandie. L'organisation en cours sera-t-elle pérennisée ?** Début octobre, l'édition Pays d'Auge devient Pays d'Auge Baie de Seine, avec 3 pages information locale du Havre et son agglo. Un reporter d'édition, rattaché au service Région à Caen (6 CDI, 1 CDD), disposera d'un bureau dans un espace de co-working. Le journaliste sera épaulé par 2 pigistes, plus un 3<sup>e</sup> en cours de recrutement pour l'activité portuaire et des correspondants qu'il devra rechercher. Le SR sera assuré par la Région Normandie, avec 1 CDD supplémentaire, à 70 % jusqu'à fin décembre, en renfort au Desk Normandie.

Une réflexion est en cours pour le traitement des faits divers sur la partie haute de la Normandie.

Concernant l'impression, pas d'information sur le nombre d'exemplaires à imprimer. Les délégués soulignent le problème du monopole du TV Mag par Paris-Normandie. La direction précise que seuls les postés recevront le TV Mag. Elle prend note que deux Unes avec un prix facial différent seront nécessaires. Pour les imprimeurs, cela implique plus de gâche papier avec le changement de plaque pour la Une.

**Newsletter : qui la rédige.** Personne, c'est l'extraction automatique des articles en provenance du site uest-France.fr.

## **QUESTIONS EMPLOYES-OUVRIERS**

**Rotatives : quelle est la date de l'arrivée du 3<sup>e</sup> pupitre ?** Prévue en octobre.

**Secrétaire d'agence : demande le tableau des effectifs, par site, taux d'activité, pyramide des âges.** Le document est remis aux élus.